

Supprimer les allègements de cotisations patronales pour les salaires compris entre 2,5 et 3,5 smic, c'est aller droit vers un choc négatif de compétitivité

Publié le 20 octobre 2023

Pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), supprimer ces allègements se traduirait inmanquablement par un choc négatif de compétitivité pour les entreprises françaises. Cette suppression serait contradictoire avec la volonté de réindustrialiser notre économie et de la positionner sur des services à forte valeur ajoutée.

L'objectif initial de ce que l'on appelle communément le « *bandeau famille* » était bien de « *créer un choc de compétitivité* » comme le soulignait le rapport Gallois en 2012 entre les entreprises françaises et étrangères du fait d'un coût du travail plus élevé en France. Ces allègements ont ainsi contribué à enrayer la fuite de nos jeunes ingénieurs sortis des grandes écoles. Ils sont ainsi passés de 18,1 % en 2013 à quitter la France dès l'obtention de leur diplôme – près d'1 sur 5 ! - à 13,8 % en 2019.

Supprimer ces allègements entraînerait des conséquences particulièrement néfastes sur l'économie française et reviendrait sur les efforts engagés depuis des années pour renforcer notre souveraineté notamment par la réindustrialisation.

- Cela **se traduirait par un renchérissement du coût du travail** accentuant encore davantage notre écart par rapport à l'Allemagne. Pour un niveau de rémunération à 2 SMIC, le coût employeur est 16 % supérieur en France. A mesure que le niveau de rémunération augmente, cet écart s'accroît pour atteindre 30 % à 5 SMIC, et 42 % à 7 SMIC.
- Cela **pénaliserait les activités les plus touchées par la concurrence internationale qui se durcit**, avec un impact négatif sur notre capacité à exporter nos produits et donc sur notre balance commerciale.
- Cela **dégraderait encore davantage la compétitivité de notre industrie** (avec un surcoût estimé à 0,32 Mds € sur un total de 1.56 Mds € pour l'ensemble des entreprises), compte tenu des niveaux moyens de rémunération de ce secteur.
- Cela **accentuerait fortement les effets de seuil** autour de 2,5 smic, avec un risque de pénalisation en termes de promotion salariale et d'arrêt de l'ascenseur social.

Supprimer les allègements, c'est donc priver notre économie de 1,6 milliard d'euros consacrés aujourd'hui à l'investissement, à la rémunération, à la formation comme à la montée en compétences et à l'attractivité des talents.